Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 030-213000078-20261022-2026_00305D-AU

Alès Cévennes
l'espace du bien-vivre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE 2026 00305

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA VILLE D'ALÈS

Direction Commande publique Ingénierie du bâtiment - Service Marchés publics
Tél : 04 66 56 10 49
RÉF : 2026-BS-VA

Objet : Marché à procédure adaptée relatif à la fourniture en matériaux bois pour le département gestion du patrimoine immobilier de la ville d'Alès (articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4 à R2123-6 du Code de la commande publique) - autorisation de signature du marché et de tous les documents y afférents

Le maire de la ville d'Alès,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier (publiée au J.O. du 12 décembre, p 19703),

Vu la délibération n° 26_01_07 du conseil municipal du 28 mars 2026 donnant délégation du conseil municipal à Monsieur le maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant la nécessité pour la ville d'Alès de lancer un marché relatif à la fourniture en matériaux bois pour le département gestion du patrimoine immobilier,

Considérant que ces services constituent, conformément aux articles R2121-1 à R2121-4 et R2121-6 du Code de la commande publique, un ensemble homogène en raison de leurs caractéristiques propres et relèvent des familles de nomenclature suivantes :

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Nomenclature	Libellé objet principal
44191000-5	matériaux divers de construction en bois

La nomenclature interne se décompose de la façon suivante :

Nomenclature	Libellé objet principal
13 5 01	fourniture de bois d'œuvre
13 5 02	fourniture de bois reconstitué
13 5 03	fourniture de contreplaqués et plaques diverses

Considérant que le présent marché est un marché à procédure adaptée soumis aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la commande publique,

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 030-213000078-20261022-2026_00305D-AU

Considérant que l'accord-cadre sera attribué à 2 candidats maximum qui auront présenté les deux meilleures offres, sous réserve qu'il y ait un nombre suffisant de candidats et d'offres régulières, appropriées et acceptables,

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence publié le 26 juin 2026 sur la plateforme dématérialisée « Achatpublic.com » et au BOAMP,

Considérant la date limite de réception des offres fixée au 31 juillet 2026 à 12h,

Considérant les critères de sélection des offres avec leur pondération, tels que mentionnés dans le règlement de la consultation, à savoir :

Critères	Pondération
1 - Prix apprécié au regard du montant total HT du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres. *Le calcul de la note obtenue se fera suivant la formule : (meilleure offre de prix / prix de l'offre à noter) x coefficient de pondération du prix.*	**60.0 %**
2 - Valeur technique appréciée au regard du cadre de mémoire technique à renseigner par le candidat détaillant les sous critères	**40.0 %**
2.1 Modalités de mise à disposition des fournitures	35.0 %
2.1.1 L'organisation et la gestion mises en œuvre en termes de gestion de stocks, d'approvisionnement qualitatif et quantitatif permettant de répondre aux besoins en matériels du présent marché dans le respect des délais impartis	*25.0 %*
2.1.2 Les modalités de mise à disposition des fiches techniques des produits (format, plateforme dédiée...)	*10.0 %*
2.2 Modalités liée au respect de l'environnement appréciées au regard de la provenance des bois (PEFC, FSC, autres labels environnementaux) et des procédures internes mises en œuvre pour le respect de la gestion des déchets dans le cadre du marché	5.0 %

Considérant que 2 opérateurs économiques ont remis une offre dans le délai et les conditions impartis, à savoir :

- SAS COMPTOIR CEVENOL DU BOIS (CCB) représentée par M. Stéphane ANDRE en qualité de président - ZI de Croupillac – avenue Jean-Philippe Rameau - 30100 Alès,
- SAS DMBP Enseigne Dispano représentée par Mme Maryline LARCHER en qualité de responsable marchés publics - 2080 avenue des Landiers – 73024 CHAMBERY,

Considérant que conformément à l'article R2144-3 du Code de la commande publique, l'acheteur public a analysé les offres avant les candidatures,

Considérant l'analyse des offres suivante :

Critères de jugement des offres	**SAS CCB**	**SAS DMBP Dispano**
1 – Prix (sur 6)	6	4
2 – Valeur Technique (sur 4)		
2.1 - Modalités de mise à disposition des fournitures (sur 3,5)	2,63	2,63
2.2 - Modalités liée au respect de l'environnement (sur 0,5)	*0,38*	*0,38*
Total sur 10	**9,01**	**7,01**
Classement	**1**	**2**

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 22/10/2026
ID : 030-213000078-20261022-2026_00305D-AU

Considérant qu'au regard des renseignements demandés au titre de la candidature afférents à la capacité juridique, économique et technique et aux références professionnelles, l'acheteur public a admis les candidatures des 2 offres économiquement les plus avantageuses,

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

Sont retenues au titre du marché relatif à la fourniture en matériaux bois pour le département gestion du patrimoine immobilier :

- la société SAS COMPTOIR CEVENOL DU BOIS (CCB) représentée par M. Stéphane ANDRE en qualité de président - ZI de Croupillac – avenue Jean-Philippe Rameau - 30100 Alès pour son offre d'un montant total HT de 102 554,33 € (cent deux mille cinq cent cinquante-quatre euros et trente-trois centimes hors taxes), tel qu'il résulte du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres,

- la société SAS DMBP Enseigne Dispano représentée par Mme Maryline LARCHER en qualité de responsable marchés publics - 2080 avenue des Landiers – 73024 Chambéry pour son offre d'un montant total HT de 153 473,55 € (cent cinquante trois mille quatre cent soixante et treize euros et cinquante-cinq centimes hors taxes), tel qu'il résulte du devis quantitatif estimatif servant de comparatif des offres.

ARTICLE 2 :

L'accord-cadre est conclu pour une durée d'un an, à compter de sa date de notification. Il est reconductible 3 fois, de façon expresse, pour une période d'un an. La durée maximale du contrat, toute période confondue, est de 4 ans.

L'attribution des bons de commande s'effectuera au fur et à mesure des besoins, par application aux quantités réellement exécutées, des prix unitaires fixés dans les bordereaux de prix et dans les limites financières suivantes :

- sans montant minimum annuel HT,
- montant maximum annuel HT de 45 000 €.

L'émission des bons de commande s'effectue sans négociation ni remise en concurrence préalable des titulaires selon la règle dite du « tour de rôle ».

ARTICLE 3 :

Monsieur le directeur général de la ville d'Alès et Monsieur le receveur municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

COMMANDE PUBLIQUE MAIRIE D'ALÈS

Alès, le 22 OCT. 2026

Le maire

Christophe RIVENQ

La présente décision, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes ou d'un recours gracieux auprès du Maire de la Ville d'Alès, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de Justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr